



Elections professionnelles 2019 : CAP AU SUD A LA SAMADA

Janvier 2019

Chers collègues, **mercredi 30 janvier** prochain, vous pourrez voter à l'urne - et par correspondance pour ceux absent à cette date - pour vos élus au Comité Social et Economique d'établissement pour les quatre ans qui viennent.

LE CSE, C'EST QUOI ?

Mis en place par les ordonnances de 2017, il reprend en une instance unique les prérogatives anciennement dévolues au Comité d'Entreprise, au CHSCT et aux délégués du personnel mais avec moins d'élus : c'est pourquoi il importe de voter pour **des représentants du personnel disponibles et formés** par le syndicat.

Vous pouvez encore vous constituer candidat sur nos listes au plus tard le **18 janvier** : n'hésitez pas à nous contacter et ne laissez pas les autres décider pour vous !

NOS REVENDICATIONS

Le PDG du Groupe Monoprix a affirmé le mois dernier qu'il allait verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat annoncée par Macron suite à la mobilisation des gilets jaunes : oui mais combien ? Nous exigeons que le maximum de **1.000 euros** soit versé dès ce mois-ci aux salariés concernés.

Parce qu'une entreprise, c'est avant tout les salariés qui en produisent les richesses par leur travail, nous demandons le rétablissement de la **prime d'ancienneté** pour tout le personnel en poste. Mieux encore, nous nous engageons à ce que vous soyez informé de l'avancée de chaque négociation avec la direction.

SUD, C'EST QUOI ?

Créé en 1989 aux PTT, SUD (Solidaires, Unitaires et Démocratiques) est devenu incontournable dans le paysage syndical. Suite aux grèves de 1995, SUD se développe dans le secteur public : Poste, Santé, SNCF etc. SUD est également présent dans de nombreuses entreprises du secteur privé dont celles du commerce (Carrefour, Fnac, McDo, Monoprix, New Look, SFR, Vélip' etc.).

Les différents syndicats SUD sont regroupés nationalement dans l'Union syndicale Solidaires, qui compte 115.000 adhérent-es et qui est implantée dans tous les départements. Elle promeut un syndicalisme qui défend les acquis sociaux, revendique un meilleur partage des richesses et ne rechigne pas à avoir recours à la mobilisation si nécessaire.

Vous pouvez vous aussi rejoindre notre syndicat et bénéficiez ainsi d'une assistance juridique gratuite (le montant de la cotisation mensuelle est de 0,7 % de votre salaire net et est déductible de vos impôts) : **l'union fait la force !**